

**Disponibilité et exercice d'une activité professionnelle**  
**Pièces justificatives à fournir pour bénéficier de droits à l'avancement**

**A transmettre au plus tard le 31 mai de chaque année suivant le premier jour du placement en disponibilité.**

A adresser à : [ia12-dipem1d-2@ac-toulouse.fr](mailto:ia12-dipem1d-2@ac-toulouse.fr)

*ou*

DSDEN de l'Aveyron  
DIPEM 2  
279, rue Pierre Carrère  
CS 13 117  
12 031 RODEZ CÉDEX 9

**Activité salariée :**

- Copie du ou des bulletins de salaire
- Copie du ou des contrats de travail

**Activité indépendante :**

- Un extrait K-bis
- **Ou** un extrait K délivré par le tribunal de commerce attestant de l'immatriculation de l'entreprise au registre du Commerce des Sociétés datant de moins de 3 mois
- **Ou** un extrait d'immatriculation D1 délivré par la chambre des métiers et de l'artisanat attestant de l'inscription au répertoire des métiers ou au registre des entreprises datant de moins de 3 mois
- **Ou** une copie de la déclaration d'activité auprès de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF)
- **Et** une copie du dernier avis d'imposition ou de tout élément comptable certifié attestant de la capacité de l'entreprise à procurer au fonctionnaire un revenu supérieur ou égal au revenu minimal fixé par le décret n° 2019-234 du 27 mars 2019

## ANNEXE 2

### **Disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise :**

- Un extrait K-bis
- **Ou** un extrait K délivré par le tribunal de commerce attestant de l'immatriculation de l'entreprise au registre du Commerce des Sociétés datant de moins de 3 mois
- **Ou** un extrait d'immatriculation D1 délivré par la chambre des métiers et de l'artisanat attestant de l'inscription au répertoire des métiers ou au registre des entreprises datant de moins de 3 mois
- **Ou** une copie de la déclaration d'activité auprès de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF)

### **Exercice de l'activité professionnelle à l'étranger :**

- Les pièces doivent être accompagnées d'une copie présentée dans une traduction en français établie par un traducteur assermenté